



Liste des décisions prises par le Conseil de Zone le 4 mars 2022 à Beauraing

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

En séance publique

1. APPROBATION DU PV DU CONSEIL DU 28 JANVIER 2022

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone approuve le PV du Conseil du 28 janvier 2022.

2. DÉCISION TUTELLE – APPROBATION BUDGET 2022 – INFORMATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de prendre acte de la décision du Gouverneur de la Province du 4 février 2022 approuvant sans remarque le budget à l'ordinaire et à l'extraordinaire de la zone de secours DINAPHI pour l'exercice 2022.

3. SPFI KCCE – DÉTACHEMENT D'UN OFFICIER – CONVENTION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver le projet de convention de collaboration entre la zone de secours DINAPHI, le SPF Intérieur et le Capitaine Francis DIXHEURES, prenant cours le 1^{er} janvier 2022 et se terminant le 31 décembre 2022.

4. RÉPARATION CITERNE DE RÉSERVE – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la réparation de la citerne de réserve pour un montant estimé à 7.500 € TTC ; De conclure le marché par la facture acceptée ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 351/745-98.

5. MP ACHAT D'UNE AUTOPOMPE MULTIFONCTIONNELLE – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

Ce point est reporté.

6. MP ACHAT D'UNE CITERNE FEU DE FORÊT – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

Ce point est reporté.

7. MP ACHAT D'UN DÉTECTEUR GAZ XAM8000 – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2022-008 et le montant estimé du marché "Achat d'un détecteur gaz", qui s'élève à € 3.300,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché sur facture acceptée aux mêmes conditions que le marché SPF II/MAT/A12-338-15-lot 2 ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 351/744-51.

8. MP ACHAT D'UNE CAMÉRA THERMIQUE – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2022-004 et le montant estimé du marché "Achat d'une caméra thermique et 2 batteries", qui s'élève à € 7.000,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par facture acceptée via le marché SPF MAT 49-412-19-lot 1 ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 351/744-51.

9. MP ACHAT DE 75 TIB FEU – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2022-005 et le montant estimé du marché "Achat de 75 TIB feu", qui s'élève à € 63.000,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché via le marché de la Centrale d'achat de la Ville d'Anvers GAC/2016/3832 valide jusqu'en juin 2022 ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 351/744-51.

10. MP ACHAT DE 15 APPAREILS RESPIRATOIRES – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

Ce point est reporté.

11. MP ACHAT DE 20 APPAREILS DE COMMUNICATION POUR MASQUE ARI – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

Ce point est reporté.

A huis clos

12. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE – PROLONGATION

A la majorité des membres présents, le Conseil de Zone décide de ne pas accorder de prolongation de service à un Sergent-pompier volontaire du Poste d'Yvoir ; De lui accorder la démission honorable en date du 30 avril 2022.

13. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE – DÉMISSION HONORABLE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'accorder la démission honorable à un sapeur-pompier volontaire du Poste de Beauraing, à la date du 28 février 2022.

14. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – SECOURISTE-AMBULANCIER NON-POMPIER VOLONTAIRE – NOMINATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, un secouriste-ambulancier non-pompier volontaire au 1^{er} mars 2022 ; De prolonger de 6 mois le stage de recrutement d'un secouriste-ambulancier non-pompier volontaire à partir du 8 mars 2022.

15. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – MAJOR PROFESSIONNEL – PROLONGATION RÉAFFECTATION TEMPORAIRE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de réaffecter temporairement un officier dans des tâches administratives au sein du service Prévention, conformément au descriptif de fonction de l'annexe 27 de l'arrêté ministériel du 8 octobre 2016, du 21 février au 1^{er} mars 2022.

La Secrétaire de Zone,
Sandrine DUMONT



Le Président de la Zone,
Christophe BASTIN

